

## Compte-rendu du Conseil municipal

### Séance du 1<sup>ER</sup> Avril 2025

Date de Convocation : 24 Mars 2025

Date d'affichage : 3 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le Mardi 1<sup>er</sup> Avril à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LECONTE Maurice, ANDRIEU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VILLEY François

Etaient Absents : FAMETTE Olivier, JEAN Catherine, LAMORINIERE Chrystelle, GIMER Antoine

Membres en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Secrétaire de séance : ANDRIEU Marie-Pierre

#### Vote du Compte Administratif 2024

##### Réalisation de l'exercice :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	411 842,22	749 285,26	337 443,04
INVESTISSEMENT	433 713,13	114 861,97	-318 851,16

##### Report de l'exercice précédent

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT		1 039 200,63	1 039 200,63
INVESTISSEMENT	198 311,01	198 311,01 Excédent fonctionnement capitalisé	0,00

##### Résultat cumulé

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	411 842,22	1 788 485,89	1 376 643,67
INVESTISSEMENT	632 024,14	313 172,98	-318 851,16

#### Vote du Compte de Gestion 2024

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024** celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Affectation des résultats**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	337 443,04 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 039 200,63 €
<b>C Résultat à affecter</b>	1 376 643,67 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-318 851,16 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	-318 851,16 €
<b>AFFECTATION = C</b>	1 376 643,67 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	318 851,16 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	1 057 792,51 €
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>	0,00 €

**Vote du Taux des taxes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs au vote du taux d'imposition.

Après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'imposition 2025

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- De ne pas augmenter les taux suivants soient :

Nature	TAUX	Produit attendu
Taxe Foncière Bâti	40.06	265 918 €
Taxe Foncière non Bâti	31.35	30 190 €
Taxe d'Habitation	16.39	47 859 €
Total		343 967 €

## Vote du Budget 2025

Le Maire soumet au Conseil municipal le travail de la Commission des finances

Budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 844 163.51 € et **1 697 708.67 €** en investissement.

### Voir tableau ci-joint

COMPTE	DEPENSES	COMPTE	RECETTES
2 Déficit investissement	318 851,16 €	1068 Affectation résultat	318 851,16 €
TAM (Degrèvement à restituer)			
16/1641 Remboursement capital emprunt	42 000,00 €	10222 FCTVA	51 000,00 €
16/165 Restitution caution locataires	4 000,00 €	16/165 Caution locataires	4 000,00 €
		10226 TAM	20 000,00 €
		21 Virement section de fonctionnement	1 186 025,91 €
2156 Défense Incendie	186 000,00 €	13461 Fonds verts	58 000,00 €
21538 Panneaux solaires	100 000,00 €	1323 APCR (Département)	40 000,00 €
2151 Parking (Clos de Manneville)	100 000,00 €		
2151 Déplacement du point d'apport	50 000,00 €	132251 subv couche roulement rte du lavoir	18 750,00 €
21538 Travaux éclairage public	70 000,00 €		
2128 Aire de jeux enfants	70 000,00 €		
2128 Cour d'école et clôture	40 000,00 €		
2121 Plantations "Arboretum"	2 000,00 €		
2131 Caveau provisoire	1 600,00 €	040/281531 Op, ordre : Amortissement Travaux Eau	1 081,60 €
2131 Columbarium	15 000,00 €		
2131 CLOCHE EGLISE (Bodet)	6 000,00 €		
2132 Logement Eudes	520 257,51 €		
21578 Micro tondeuse	32 000,00 €		
Total des immobilisations	1 192 857,51 €		
2132 Travaux en régie bât EUDES			
2156 travaux en régie defense incendie			
(clôtures)			
<b>TOTAL</b>	<b>1 697 708,67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 697 708,67 €</b>

## Avenant au contrat d'aménagement des petites communes rurales 2022-2025

Le Maire informe le Conseil municipal des modifications concernant l'avenant au contrat d'aménagement des petites communes rurales 2022-2025 relatif au projet de notre Défense Incendie

Cet avenant porte en autre sur les modalités de versement de subvention et du délai dont dispose la commune pour justifier des paiements. Le contrat prendra fin au plus tard 23 mai 2027.

A l'unanimité, le Conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant

**Achat d'une tondeuse tractée**

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'urgence à acheter une tondeuse tractée pour le petit entretien des espaces verts. Il informe que le cout de l'investissement n'excèdera pas 3 000 €

La Dépense étant inscrite au BP 2025 section investissement

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'acquisition du matériel

Le Maire – Moïse ANDRIEU

